

Puis je porter plainte contre un detective

Par **Carinecerise**, le **05/09/2020** à **14:30**

Bonjour,

Nous avons reçu aujourd'hui le rapport d un détective qui enquêtait sur mon conjoint pour prouver un adultère. Je suis donc la dite "maîtresse " de mon conjoint. Sur ce rapport, il est noté plusieurs jours et heures ou ce detective me suit en voiture et m.observe sur mon lieu de travail, alors que mon conjoint n a aucune raison d y être. Puis je porter plainte contre ce détective qui enquête donc sur moi et ma fille ?

Par **P.M.**, le **05/09/2020** à **14:48**

Bonjour,

Il faudrait savoir de quel délit selon vous s'est rendu coupable le détective pour pouvoir déposer plainte...

Par **ESP**, le **05/09/2020** à **15:10**

Bonjour

Lorsque vous écrivez "conjoint", cela sous entend que vous êtes mariés ?

Ce serait plus compréhensible si vous étiez sa concubine... et que l'épouse trompée ait missionné un détective...

Quelle est votre situation ?

Par **Carinecerise**, le **05/09/2020** à **15:15**

Je suis la concubine en effet

Par **youris**, le **05/09/2020** à **15:27**

bonjour,

le libellé de votre message ne semble pas être l'expression de la réalité, car celui que vous appelez votre conjoint est en fait votre amant qui est marié et qu'il est donc probable que ce soit la conjointe de votre amant qui ait diligenté ce détective privé afin de prouver l'infidélité de son mari.

vous pouvez déposer une plainte contre ce détective, mais je doute que, si on accepte votre dépôt de plainte, que cela aille très loin, sachant que 80 % des plaintes sont classées sans suite.

salutations

Par **P.M.**, le **05/09/2020** à **15:28**

Le détective aurait donc été missionné par une personne qui cherche à obtenir des preuves...

P.S. : Message croisé avec le précédent...

Par **Carinecerise**, le **05/09/2020** à **16:05**

De plus, il s'est servi de mon immatriculation pour avoir mon adresse, c'est très clairement écrit dans son rapport. N'est-il pas interdit pour un détective d'accéder au registre des immatriculations ??

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **05/09/2020** à **17:10**

Vous n'avez pas précisé dans quel cadre se situe sa mission mais c'est une profession sous surveillance et il faut bien qu'il ait des moyens d'investigation tant qu'ils sont proportionnés au but recherché et qu'ils sont destinés à apporter des preuves pour une action judiciaire donc que son rapport reste utilisé dans ce cadre...

Par **ESP**, le **05/09/2020** à **21:43**

Merci pour cette précision.

Je vous ai posé cette question car cela change tout et l'enquêteur n'a fait que le travail pour lequel il était missionné.

En revanche il n'a pas plus que vous et moi accès au fichier des immatriculations, à **moins qu'il ne soit agréé...**

Vous dites également qu'il enquête aussi sur votre fille, pouvez-vous préciser svp?

Par **youris**, le **06/09/2020** à **09:33**

beaucoup de professionnels peuvent accéder au système des immatriculations des véhicules en particulier les professionnels de l'automobile habilités à réaliser des opérations d'immatriculations.

si ce détective vous a suivi, il a pu trouver tout seul votre adresse.